

N/REF : 21/07/2026 17H15 C:001873 I:12489
V/REF : 0826B10205
V/Email reçu le Mardi 21/07/2026 a 17H15

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : HAIES
LIEU DIT LES HAIES
35190 CARDROC

Rennes, le

31 Juillet 2026

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie

LOCALISATION : LES HAIES - MME GUILLEMIN 06 52 56 45 21

MOTIF : FUITE EXTÉRIEURE ENTERRÉE SUR ÉVACUATION LOCALISÉE PAR UNE TRACE
D'HUMIDITÉ AU SOL

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONSTAT : BAIGNOIRE PERCÉE, MAL FIXÉE ET BOUCHÉE.
APPLICATION D'UN PRODUIT POUR REBOUCHER LE TROU
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 23/07, SOUHAITEZ VOUS UN DEVIS POUR LE
REMPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE? DANS L'ATTENTE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PB3-Répar.fuite PV<=1h15 Lu-Ve 8h-18h	1	118,00	118,00
TOTAL H.T.				118,00
T.V.A. a 10,00%				11,80
TOTAL T.T.C.En EURO				129,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.